

RÈGLEMENTS DE LA PISCINE HORNER

ACCÈS À LA PISCINE

Un enfant doit être âgé de 9 ans et plus pour accéder seul à la piscine. Sinon, l'enfant doit être accompagné d'une personne âgée de 13 ans et plus et demeurer à portée de main de celui-ci que ce soit dans l'eau ou sur la promenade.

La piscine Horner est un environnement respectueux et sans fumée. (Respect du périmètre de 9 m)

Toute personne dont les facultés sont affaiblies se voit refuser l'accès à la piscine.

L'accès à la piscine est interdit à toute personne atteinte d'une lésion cutanée, d'une maladie de peau, d'une maladie contagieuse ou infectieuse ou encore qui porte un pansement non étanche.

Tous les baigneurs qui ont les cheveux assez longs pour être attachés doivent les attacher ou porter un casque de bain avant d'accéder à la piscine.

Il est interdit de mâcher de la gomme sur la promenade et dans l'eau.

CE QUE L'ON PEUT PORTER ou APPORTER

Le maillot de bain est obligatoire. Le chandail en « spandex », le « wet suit », le burquini et le « rashguard » sont acceptés. Seul un chandail couvrant entièrement l'épaule est permis dans la partie peu profonde afin de protéger la peau du soleil. Cependant, il doit rester sec. Il est aussi permis de porter un chapeau ou une casquette dans la piscine.

Toute nourriture et boisson se consomment exclusivement dans la partie gazonnée. Seuls les contenants de plastique peuvent être apportés dans l'enceinte de la piscine.

PAR RESPECT DES AUTRES BAIGNEURS

Pour des raisons d'hygiène et de santé publique, il est interdit d'uriner, cracher ou se moucher dans la piscine.

À la piscine Horner, il est important de faire preuve de décence et de bonnes mœurs en tout temps.

L'utilisation de couches hydrofuges (aquatiques) est obligatoire.

ÉQUIPEMENTS DE PISCINE

Seules les structures gonflables avec siège pour bébé sont acceptées dans les deux plateaux à la condition que le parent reste à portée de main de son enfant. Seuls les jouets de dentition pour bébé sont acceptés.

La veste de flottaison individuelle est autorisée.

Les flotteurs sont permis lorsque l'enfant est à portée de main d'un accompagnateur.

Le tuba et les palmes sont permis. Le sauveteur peut interdire l'utilisation à un enfant s'il juge que c'est dangereux.

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

Pour des mesures de sécurité, on ne peut pas monter sur les épaules d'un autre baigneur.

On **MARCHE** autour de la piscine.

Vous êtes responsable de vos effets personnels. L'administration de la piscine se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou d'objets perdus.

Les photos sont acceptées. Par contre, le cellulaire ne doit pas être une source de distraction pour les accompagnateurs.